

COMMUNE DE CASTELNAU-MONTRATIER
(Lot)

Compte Rendu du Conseil Municipal du 06 avril 2016

L'an deux mil seize, le six avril, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Castelnaud-Montratier
Dûment convoqué le 31 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GARDES, Maire.

Présents : M.M. Patrick GARDES, Jacques ROLS, Maurice BONNEMORT, Gilbert PARAIRE, Isabelle ESPITALIER, Solange BILBAULT, Yves LAGARDE, Claudine BOISSEL, Pascal RESSIGEAC, Joëlle SANSON, Vincent PECHMAGRÉ, Agnès VINCENT, Gilbert BROCARD, Céline MESTRE, Aurélien BACH, Christian BOUSQUET, Danièle COUDERC, Marion BONNEMORT.

Excusés : Madame Emilie PIGNEIRA.

Soit 18 VOTANTS

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal RESSIGEAC

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Deux observations ont été formulées : l'une portant sur une faute d'orthographe et l'autre sur les fonctions de Madame FALCO : Mme FALCO est l'Inspectrice de l'Education Nationale du secteur. Après rectifications et compte tenu de ces remarques, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter cinq délibérations à l'ordre du jour concernant :

- mise à jour régime indemnitaire ;
- fixation tarifs animations adolescents ;
- convention Bibliothèque Départementale de Prêt – ressources humaines ;
- vente parcelles ZA de Peyrettes – commune/CCQB ;
- démolition bâtiments ancienne CAPEL ;

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

1- Délibérations :

BUDGET PRIMITIF 2016 :

COMMUNE :

• **Présentations :**

Monsieur SCHAKENBOURG, Trésorier, présente les projets des budgets proposés par la Commission des Finances de la Commune, du budget logement et du budget lotissement.

• **Vote des subventions aux associations :**

Le Conseil Municipal donne un avis favorable **par 18 voix pour** au vote des subventions aux associations ci-annexées pour un montant de 28 500 €.

• **Vote des taux communaux :**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, décide de reconduire les taux suivants pour l'année 2016 par **18 voix pour** :

- Taxe d'habitation : 8,64 %
- Foncier bâti : 10,20 %
- Foncier non bâti : 49,12 %
- C.F.E. : 11,26 %

• **Vote des budgets :**

*** Section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 621 871 €** qui se décomposent ainsi :

DÉPENSES :

- charges à caractère général :	411 800 €
- charges de personnel :	633 450 €
- atténuation de produits :	34 838 €
- autres charges de gestion courante :	146 295 €
- charges financières : (intérêts de la dette) :	44 000 €
- Autres charges exceptionnelles :	1 500 €
- Dotations aux amortissements :	33 633 €
- dépenses imprévues :	80 000 €
- Virement à la section d'investissement :	236 855 €

RECETTES :

- Atténuation de Charges :	23 000 €
- Produits du Domaine :	92 350 €
- Production immobilisée :	3 000 €
- Impôts et taxes :	458 364 € :
(dont contributions directes TH + TF : 425 198 € ; les trois taxes suivantes CVAE – CFE – TASCOM – IFER remplacent la taxe professionnelle : 18 166 €).	
- Dotations et participations :	734 823 € (dont Dotation Forfaitaire DGF : 309 155 €)
- Autres produits de gestion courante :	91 000 €
- Produits exceptionnels :	4 300 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	215 034 €

*** Section d'Investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **684 845 €**.

DEPENSES :

- les travaux inscrits en restes à réaliser en 2015 s'élèvent à :	255 135 €
- Remboursement du capital de la dette :	93 100 €
- Dépenses imprévues :	80 000 €

RECETTES :

Le financement de l'investissement est assuré par :

- le prélèvement de la section de fonctionnement :	236 855 €
- le remboursement de la TVA 2015 :	27 000 €
- la Taxe d'Aménagement :	9 000 €
- l'excédent de fonctionnement capitalisé :	202 571 €
- les amortissements des immobilisations :	33 633 €
- les subventions et prêt inscrits en restes à réaliser en 2015 :	107 922 €
- un prêt inscrit en 2016 d'un montant de :	22 000 €

Concernant les immobilisations inscrites au budget 2016, elles s'élèvent à : 200 696 € et se décomposent comme suit :

- **D'immobilisations corporelles :**

Archives municipales, achat matériel informatique médiathèque, achat de matériel incendie, achat matériels divers, volet roulant mairie, achat vitrines mairie, achat outillage et peinture ateliers, achat mobilier festivités, achat mobilier urbain, achat groupe électrogène, achat de panneaux (signalétique) achat sèches mains électriques, achat logo mairie, menuiseries local avenue Foch, achat d'un véhicule et de bennes et ridelles, achat tracteur tondeuse, achat chauffe-eau rugby.

- **D'immobilisations en cours :**

Réfection églises, réfection murs des cimetières de Castelnaud et de Saint-Privat, réfection mur local du Bel Age et mur de la crèche, travaux salle des fêtes, travaux aménagement parking avenue De Gaulle, travaux Eglise de Saint-Anthet, travaux de mise en accessibilité du secrétariat de la mairie, travaux accueil du camping, travaux salle des fêtes, travaux canalisations Fontenilles (Combelles), travaux aux écoles, travaux

de réfection fronton de la mairie, réfection moulin à vent, travaux éclairage public Saint-Privat, travaux de réfection du cénacle, travaux installation cuve rugby, travaux en régie.

Le budget de la commune est adopté à la majorité par 18 voix pour.

Budget logements :

• **Section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 38 466 €

• **Section d'investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 207 360 €

Budget lotissement :

• **Section de fonctionnement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 88 843 €.

• **Section d'investissement :**

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 82 563 €.

Les budgets annexes 2016 sont adoptés à l'unanimité, par 18 voix pour.

1-1 – Adhésion à l'association des campings du Lot et des Campings Midi-Pyrénées :

Madame Solange BILBAULT, Adjointe, rappelle qu'afin de figurer sur la carte de l'association des Campings du Lot, la commune doit adhérer à cette association, ainsi qu'à l'association des Campings Midi-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **donne un avis favorable** pour adhérer à l'association des campings du Lot et l'association des Campings Midi-Pyrénées.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-2 – Droit de Prémption Urbain (DPU) :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 février 2009, la commune a décidé la mise en place du Droit de Prémption Urbain sur certaines zones du PLU, approuvé ;

La municipalité est saisie de deux demandes d'acquisition d'un bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée section AB n° 276 située 20, Place Gambetta d'une contenance de 539 m² ;
- et des parcelles cadastrées section AB n° 227 et 228 situées 10, Rue de la Pompe d'une contenance de 04a 41ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de ne pas exercer** le droit de Prémption Urbain sur les parcelles ci-dessus mentionnées.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-3 – Suppression de postes d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe et d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu du déroulement de carrière de trois agents et de leur accès au grade supérieur, il convient de supprimer les postes occupés actuellement :

- La suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à 35 heures à compter du 01/08/2016,
- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 35 heures à compter du 01/06/2016,
- La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à 17H30 à compter du 01/06/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **décide** de la suppression de ces emplois sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-3 – Création de postes d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe et d'un emploi de vacataire.

Monsieur le Maire :

- expose au Conseil Municipal que trois agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Il propose de créer les trois grades correspondants :
 - Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 35 heures à compter du 01/08/2016,
 - Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à 35 heures à compter du 01/06/2016,
 - Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à 17H30 à compter du 01/06/2016.
- rappelle au Conseil Municipal que la commune a repris depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence « confection des repas » pour les enfants des écoles et mis à la disposition du collège Emile Vaysse un agent actuellement en contrat à durée déterminée.

Afin d'embaucher un agent permanent, il convient de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à 14H30 à compter du 08/07/2016.

- rappelle que pendant les périodes de vacances scolaires de printemps et d'été, une animation « Jeunesse Evasion » sera mise en place à raison de 10 journées et sera assurée par un animateur diplômé d'état jeunesse et sport qui sera rémunéré sur la base d'un forfait.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de vacataire et précise que la rémunération à la vacation s'élèvera à 16 € brut de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **donne un avis favorable** aux propositions ci-dessus et **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-4– Mise à jour régime indemnitaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de nouveaux grades, il convient de compléter la délibération n° 72/2013 concernant le régime indemnitaire, de la façon suivante :

GRADES	Catégorie	Effectif	Taux moyen	Coefficient (8 maxi)	Crédit Global
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	476,08	4	1 904,32
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	476,08	4	1 904,32
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	469,65	4	1 878,60
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe	C	1	464,30	4	1 857,20

Les autres termes de la délibération sont sans changement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **donne un avis favorable** aux propositions ci-dessus.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-5– Temps extra scolaires – Fixation tarifs pour sorties « Jeunesse Evasion ».

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'animation mise en place pour les adolescents de 11 à 14 ans, un animateur a été recruté pour 10 journées d'animation, les mercredis durant les vacances d'avril et les vacances d'été. Un programme a été établi et des sorties sont prévues durant ces journées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix de la sortie à 15 € par enfant et par sortie.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **donne un avis favorable** à cette proposition.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-6– Convention Bibliothèque Départementale de Prêt – Ressources numériques.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition du service « *Médi@thèque numérique du Lot* » entre le Conseil Départemental du Lot et la commune de Castelnau-Montratier.

La convention a pour objet la mise à disposition des contenus numériques de la plateforme départementale en ligne dénommée « *Médi@thèque numérique du Lot* » auprès de la Médiathèque et de ses usagers.

La Médi@thèque numérique du Lot propose un bouquet de ressources numériques : cinéma, musique, presse, livres, auto-apprentissage ainsi qu'un espace sécurisé dédié aux enfants.

La plateforme médiathèque numérique du Lot est mise à disposition pour la période du 21 janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Une participation financière forfaitaire sera calculée en fonction de l'importance de la Bibliothèque ou du réseau de bibliothèques. Pour Castelnau, la médiathèque ayant moins de 1 000 lecteurs actifs, la participation forfaitaire versée par an au Département est de 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-7– Ventes parcelles Zone Artisanale de Peyrettes – Commune / CCQB.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des régularisations de parcelles sont indispensables à la commercialisation des parcelles aménagées par la Communauté des Communes du Quercy Blanc (CCQB) sur l'extension de la Zone Artisanale de Peyrettes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les parcelles suivantes doivent être cédées à la CCQB.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section H n° 426 d'une contenance de 93ca,
- Section H n° 543 d'une contenance de 4a 10ca,
- Section H n° 545 d'une contenance de 1a 05ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **décide** de la cession des parcelles ci-dessus mentionnées au prix de 1€ symbolique à la CCQB.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette cession.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-8– Démolition bâtiment « Ancienne CAPEL ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'effondrement d'un mur, une rénovation du bâtiment dénommé « Ancienne CAPEL » dont la Mairie est propriétaire n'est pas réalisable. Il est devenu potentiellement dangereux et Monsieur le Maire propose de le démolir.

L'entreprise CCT GARDES s'est proposée, celle-ci s'engage sur la démolition et la remise en état du terrain après enlèvement des déblais.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette démolition, par 17 voix pour et 1 abstention.

VOTANTS : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 1

1-9-Ventes parties chemin ruraux.

Sur le rapport de Monsieur Maurice BONNEMORT, Adjoint, un avis favorable de principe est donné aux demandes suivantes :

- Achat par Madame Geneviève DELMAS du Chemin Rural de « Lascarabènes » traversant sa propriété ;
- Achat par Mesdames Stéphanie PROUVOST et Typhaine DELANNOY du Chemin Rural du « Mas à Castelnau » traversant leur propriété au lieu-dit « Le Bosc » ;
- Achat par Monsieur William DESPRATS d'une partie du Chemin Rural de « Saint-Vincent » jouxtant sa propriété au lieu-dit « l'Official » ;

- Achat par Monsieur Jean-Paul CALVET, d'une partie du Chemin Rural de « Saint-Vincent » traversant sa propriété.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, **décide** de mettre ces dossiers à l'enquête publique.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-10– Signature convention Maison de Services Au Public (MSAP).

Madame Isabelle ESPITALIER, Adjointe, rend compte au Conseil Municipal de la réunion du comité de pilotage en vue de la mise en place d'une Maison de Services Au Public (MSAP) à Castelnau-Montratier et précise que celle-ci sera portée par la Médiathèque.

Une convention sera signée entre les différents partenaires le 17 mai prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

1-11– Soutien à l'Association des Maires de France (AMF) – révision en urgence du plan triennal.

Castelnau-Montratier est une commune rurale du Lot de 1 879 habitants, chef-lieu du canton des Marches du Sud Quercy, bourg-centre et siège de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc.

Réuni le 6 avril 2016 pour voter le budget 2016, le Conseil Municipal a constaté une baisse de la DGF de 29 000 € (celle-ci passant en prévisionnel de 337 925 € en 2015 à 309 155 € en 2016).

Bien qu'ayant mené depuis plusieurs années une politique de maîtrise et de baisse des frais de fonctionnement, cette baisse brutale de la DGF aura pour conséquence une remise en cause des frais de personnel mais aussi une réduction des investissements nécessaires prévus sur le mandat.

C'est pourquoi **le Conseil Municipal, par 18 voix pour, apporte son soutien** total à l'Association des Maires de France dans sa démarche auprès du gouvernement de revoir en toute urgence le plan triennal de baisse de la DGF.

Faute de quoi la politique actuelle aura des effets insupportables pour les collectivités en termes d'emplois, de croissances et d'investissements nécessaires à nos concitoyens.

Fervent partisan depuis 2009/2010 du regroupement des communes, notamment des toutes petites, nous déplorons aujourd'hui la politique menée.

VOTANTS : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

2 - Informations :

2-1 – Demande du COC (rugby) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande formulée par le Président du Club Olympique Castelnaudais qui demande l'homologation du terrain de foot ; le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande.

2-2 – Compte rendu Conseil d'École:

Madame Isabelle ESPITALIER, Adjointe, rend compte du conseil d'école élémentaire qui s'est tenu le 10 mars 2016.

1°) Actions pédagogiques et avenant au projet d'école : prévention routière, Noël, école et cinéma, médiathèque, échecs, carnaval, photographe, classe découverte, fête de fin d'année, avenant au projet d'école pour l'année 2015-2016.

2°) sécurité : exercice de confinement, inspection santé sécurité au travail.

3°) moyens financiers alloués à l'école : coopérative scolaire, association Par'en délire, Mairie.

4°) liste des travaux.

5°) questions diverses.

2-3 – Compte rendu SIPA :

Monsieur Pascal RESSIGEAC, conseiller municipal, rend compte de la réunion du comité syndical du Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) et précise qu'actuellement 107 communes adhèrent à ce Syndicat ;

La participation de la commune pour 2016 reste inchangée.

2-4 – Compte rendu Cours d'eau :

Monsieur Gilbert PARAIRE, Adjoint, donne le compte rendu de la réunion du Syndicat des Cours d'eau : le budget 2016 s'établit à : 112 902 € en section de fonctionnement et 42 785 € en section d'investissement.

Le calcul des charges de fonctionnement est établi en fonction de la population et de la longueur des berges : le coût en fonction de la longueur des berges s'élève à 1 115 € ; celui en fonction de la population s'élève à 1 140 € soit un total de 2 255 €.

Dans un avenir relativement proche la compétence devrait être transférée à la Communauté des communes du Quercy-Blanc, et, sous l'impulsion de l'agence de bassin Adour Garonne avec des directives européennes, dissoudre les syndicats actuels, pour passer dans une gestion de bassins versants (bassin du Lemboulas, bassin de la Barguelonne, bassin de la Lupte) ce qui induirait des charges de fonctionnement en augmentation.

L'estimation globale sur le bassin du Lemboulas, 616 000 € sur 10 ans avec 60 % d'aides, soit 246 000 € sur 10 ans en autofinancement, aujourd'hui le calcul de la répartition n'a pas été effectué. Les études sur la Lupte et la Barguelonne sont à venir.

2-5 – Bornes de recharge :

Monsieur Gilbert PARAIRE, Adjoint, donne le compte rendu de la visite d'un agent de la FDEL.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques est un projet porté par la Fédération d'Electricité du Lot.

Les enjeux sont les suivants :

- Réduire les émissions polluantes et le bruit ;
- Proposer de nouveaux services ;
- Réduire la dépendance au pétrole ;
- Développer les marchés locaux ;
- Profiter des aides accordées aux pionniers ;
- Anticiper l'évolution de la réglementation.

Les propositions sont les suivantes :

- Bornes de recharge rapide : temps 30 mm soit pour 150 km d'autonomie : 2 à 3 €
- Investissement : 35 937 € TTC – part revenant à la commune ou communauté de communes : 4 500 €
- Cotisation annuelle : 800 €
- Durée de vie des bornes 15 ans renouvellement entièrement à la charge de la FDEL.

2-6 – Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI):

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CDCI a rendu un avis favorable au maintien de la Communauté de Communes du Quercy Blanc dans sa forme actuelle. Les Conseils Municipaux seront invités à délibérer sur cet avis.

2-7– Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud du Lot :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion publique sur le futur SCOT aura lieu le 3 mai à 18 h – salle bâtiment Lagarde à Castelnau-Montratier.

2-8 – Bulletin municipal :

Madame Solange BILBAULT, Adjointe, informe le Conseil Municipal que suite à l'appel lancé aux associations qui souhaitent participer par des articles au bulletin municipal, neuf réponses positives ont été reçues à ce jour.

2-9 –Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

Madame Solange BILBAULT, Adjointe, informe le Conseil Municipal que 54 courriers ont été envoyés aux personnes qui s'étaient proposées pour être « relais de quartier » ; 21 personnes ont répondu qu'elles souhaitent continuer, 17 ne le souhaitent pas ; les autres n'ont pas répondu.

Par ailleurs, les listes par secteur, des « personnes fragiles, Plan Canicule » ont été remises aux conseillers municipaux afin qu'ils vérifient, renseignent les numéros de téléphone et se répartissent leur zone à l'intérieur de leur secteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 30.